

DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES
(Départements et collectivités élisant leurs sénateurs à la représentation proportionnelle)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives
(voir notice explicative en page 3)

Élection dans le département ou la collectivité de : **..FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE**

Nom de la liste :

IDENTITE

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénoms :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : | | | | | | | | à (commune) :

Département :ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays

Nationalité française oui non

SITUATION

Profession⁽¹⁾ :

Numéro CSP correspondant ⁽²⁾ : | | | |

Êtes-vous actuellement sénateur ? oui non

COORDONNÉES

Adresse :

N°	(bis, ter)	Type de voie	Nom de la voie
.....
Etage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment			Lieu-dit, Boîte postale

Code postal : | | | | | | | | Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : __ / __ / __ / __ / __

Courriel (recommandé) :

Déclare être candidat sur la liste mentionnée ci-dessus aux élections sénatoriales organisées le
24 septembre 2023

Ma position dans cette liste figure sur le document joint par le représentant regroupant par ordre de
présentation l'ensemble des candidats de la liste.

Étiquette politique déclarée du candidat ⁽³⁾

Étiquette politique déclarée de la liste⁽⁴⁾

Confie à M....., représentant, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé(e) :

- qu'en application de l'article 6-1e) du Règlement (UE) 2016/79, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus », par le décret n°2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
- que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret précité (adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie électronique), sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
- que ces données sont conservées pour une durée déterminée à l'article 10 du décret n°2014-1479 précité ;
- que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères par courrier postal ou par courriel⁽⁵⁾. Ils sont organisés dans les conditions définies par les articles 15, 16 et 18 du Règlement (UE) 2016/79. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Le candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante :

« La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Sénat sur la liste menée par (indication des nom et prénoms du candidat tête de liste). »

DATE : | | | | | | | |

SIGNATURE :

(1) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(2) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponibles sur le site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

(3) (4) L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste

(5) En cas de difficultés rencontrées dans l'exercice de ces droits, il est possible de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/saisir-la-cnil>

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

1. Merci de veiller à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. **Le formulaire doit comporter la signature manuscrite du candidat**. Elle permet d'attester de son consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du candidat concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.
2. Le présent formulaire doit être déposé en double exemplaire. Le second exemplaire peut être photocopié.
3. L'indication, dans vos coordonnées, d'un **numéro de téléphone** et d'un **courriel** est fortement recommandée afin que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. La copie d'un justificatif d'identité avec photographie ;
2. Une **preuve** de votre qualité d'électeur (pas nécessairement dans la collectivité où vous vous présentez) :
 - Soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote, délivrée par l'autorité ayant procédé à l'inscription ou bien générée par la télé-procédure mentionnée à l'article 5 du décret n°2018-343 du 9 mai 2018 (sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>) dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ;
 - Soit** une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé sur une liste électorale. Lors du dépôt de la candidature, l'original doit être présenté ;
 - Soit** un certificat de nationalité, le passeport ou la carte nationale d'identité en cours de validité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois**.
3. Si vous êtes **candidat tête de liste**, votre déclaration doit également être accompagnée des documents suivants :
 - si vous avez déclaré un **mandataire financier personne physique ou une association de financement électorale**, le récépissé de cette déclaration ; sinon, les pièces nécessaires pour y procéder (voir les 1° et 2° de l'article R.39-1-A du code électoral pour le mandataire financier personne physique, et l'article R.39-1-B du même code pour l'association de financement électorale) ;
 - la liste des candidats dans leur ordre de présentation, en indiquant son titre, son étiquette politique déclarée, et, après le numéro de position de chaque candidat, leurs nom, prénoms et sexe.

**Nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour
le répertoire national des élus et les candidatures**

Code	Libellé
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)